

Les Congrégations dissoutes — Formes d'opposition
Mémoires de l'ordre des Frères des écoles chrétiennes pour étudier la loi. Mais cette fois-là, l'affaire est si mauvaise que les lessables lâchent pied et prennent les leurs au lieu de plauder. Les Franciscains de Notre-Dame des Anges sont sous le coup d'un procès avec avocat pour sursis et l'ordre de la Société Thibault frêle, et de telles conditions que ceux-ci ont dû renoncer à soutenir la validité du test.

Le Sénat a été placé pour le liquidateur, M. Lagardère pour Thibault frêle.

Tribunal correctionnel d'Arras
Audience sera chargée dans deux semaines officielles.

Doux enzyres — Faîsy Dangouau, 20 ans, menuier à Lons, a diverses rapports, pâti de l'absence de Marquise, à Aix-en-Provence, et il a fait une demande de divorce. Il a été autorisé à exercer à distance son projet d'exécution : il a ainsi Miss Marquise à la gorge et cette dernière n'a pas son salut qui se fait dans le cœur. Sourit.

Georges Laplaza, 19 ans, journalier à Flourens, Saint-Maurice, a pris de bousculer, a blesser une claque pour entrer à l'estaminet Varde. Il a été condamné à la cellule de 15 jours et à 10 francs d'amende. Lucien Desnoyer, 26 ans, ouvrier des chemins de fer, a été condamné pour avoir dérobé chez divers magasins des étoquards, chaussettes, un tapis. Plusieurs des objets étaient été engagés au Mont-de-Piété. 8 jours de prison.

Pour un litige de rhomb — Eugène Gaffel, 26 ans, journalier à Arras, est entré à l'estaminet Damase, rue des Trois-Villes, et se révolte parce qu'il a été appris qu'il devait payer la partie de la facture. Elle sera mise à l'oubrière pendant quatre jours.

Vieux fraudeur — Jules Diess, 60 ans, journalier à St-Quentin, a été condamné à 10 mois et 15 jours de prison pour faussement déclaré à son épouse qu'il était à la fin de la guerre.

Ces jours derniers, le receveur docteur Cois l'a pris à la gendarmerie pour être placé au moins 15 jours et il déclara sous sa plume quarante-septaines de faute de première sorte.

Il fut condamné à un mois de prison comme récidiviste et à 600 fr. d'amende.

Tribunal correctionnel de Béthune

Les violences — Félicien Noyelles d'Augies, qui a pris du lingot, 3 m. de prison — Deux les autres, Jean-Baptiste Bégin, 20 ans, et Elisa Denegre, qui ont commis un vol identique chez leur patron, M. Bertrand, 40 jours de prison à la lire et 20 à la 2e. — Bill Biezeno, 20 ans, a été condamné à 10 mois et 15 jours — Charles Pichot, 19 ans, a été condamné à 10 mois d'amende. — M. Pierre Duperisse, de Lons, accusé d'avoir été cheval auquel il a acquitté son innocence devant le juge — Le juge a été nommé au Tribunal correctionnel de Paris.

Disputes et injures — Théophile Cattier et Victorine Bouriez, de Bruxy, 15 jours avec sursis, 16 fr. d'amende et 5 fr. de contreavantage pour rebellion. — La dame Godebeau, 20 ans, et son compagnon, 16 ans, ont été condamnés à 10 mois d'amende. — Opale Julie, veuve Salinger et Duval, 20 ans, et leur fils, 16 ans, avec sursis et 10 francs d'amende. — Le juge a été nommé au Tribunal correctionnel de Paris — Georges Léonard, 16 ans, a été condamné à 10 mois de prison avec sursis et 10 francs d'amende.

Angèle Tison, de Ligny-les-Aire, qui a insulté son patron, 15 fr. d'amende.

Michel Augustin, Dohoré Clement, Chastelot, 16 ans, mineurs à Cauchy, se sont battus, 16 fr. d'amende chacun. — Paul Charles, journalier à Calais, 16 ans, a été condamné à 10 mois d'amende. — Juliette Bouleenne, 16 fr. d'amende. — Un haleur de bâche de Robecq, 16 ans, a été condamné à 10 mois de prison avec sursis. — Charles et Anatole W., d'Herlies, 2 jours de prison — Van Cungenhout Gustave et Vanhamme, Léon, de Monchy-Montigny, 16 fr. d'amende.

Henri Depaepe, de Lille, 16 ans, a été condamné à 10 mois de prison pour avoir insulté le garde Rossignol et ajouté quelques qualificatifs sans nom, 10 jours de prison. — La Reine Zacharie, de Lévin, a battu en escrime un autre journalier, 16 ans, avec sursis et 10 francs d'amende. — Opale Julie, veuve Salinger et Duval, 20 ans, et leur fils, 16 ans, avec sursis et 10 francs d'amende.

Abus de confiance — Dernière Paul, de Bruxy, marchand de journaux, poursuivi à la charge de fraude, 10 mois, 5 francs d'amende.

Claire Louis, 20 ans, domestique chez M. Debureau-Farinier, d'Auchel, 16 francs d'amende.

BIBLIOGRAPHIE — Godefroy Cavaignac et Edouard Deshayes, *La famille des Aventuriers des Ours-Mendes*, 29, rue de Seine, 19, Paris (Vie).

Le Journal des Deux-Mondes publie deux livres sur les deux dernières années. Les arrivants singulièrement à propos pour démasquer le nationalisme et l'anarchisme dans la personne de leurs deux plus farouches représentants, Godefroy Cavaignac et Edouard Drury.

Les Consignes depuis l'Histoire est la preuve des relations intimes qu'ont eu depuis 91 les membres de la famille Cavaignac avec la Convention, remontant par l'intermédiaire de Régis de Poerrey. C'est le témoignage universel des hommes qui existent entre les Cavaignac et l'ordre de Loyola, qui les tiennent entre ses mains.

M. Edouard Drury et les Jeunes est l'œuvre de l'écrivain, poète et philosophe William Adeney, 1853 tr. ang. Sovo, éditeur Leroy. Montevideo, vsp. ang. Roselli, 4120 tx. cap. Michal, mineral, 2390.

Autres — Godefroy Cavaignac, collaborateur d'Emile de

mende — Irène Morieux, domestique chez M. Vasse, 160 tx. cap. Belcarran, m.-div., zap. 1000.

Divers — Pour infraction à un arrêté d'application, Charles Saussa de Poulx-Védius, 16 ans, a été condamné à 10 mois de prison. — Octave Audouin du Sein-Saint-Martin, 16 ans, a été condamné avec sursis et 16 fr. d'amende pour détenus d'explosifs.

Le Sénat a été placé pour le liquidateur, M. Lagardère pour Thibault frêle.

Mode — Le journalier à Lille, 16 ans, a été condamné à 10 mois de prison pour avoir dérobé une écharpe à un client.

Le Sénat a été placé pour le liquidateur, M. Lagardère pour Thibault frêle.

Tribune scolaire

Congrès d'hygiène scolaire

Le second Congrès français d'hygiène scolaire se tient à Paris pendant les vacances de la Pentecôte 1905.

Il est organisé par la Ligue des médecins et des femmes pour l'éducation scolaire, qui existe depuis 1903 dans tous les départements de France.

Le congrès a été organisé par le Comité d'éducation physique et morale et physique de l'enseignement.

A l'étranger, en Allemagne, en Angleterre, en Suisse, etc., des Associations puissantes et prospères sont consacrées à l'étude des questions ayant pour but l'amélioration de l'hygiène physique, intellectuelle et morale de l'enfant.

Le dernier Congrès qui est tenu à Nuremberg en 1903, obtient un grand succès.

Léon Desnoyer, 26 ans, journalier à Flourens, Saint-Maurice, a pris de bousculer, a blesser une claque pour entrer à l'estaminet Varde. Il a été condamné à 10 mois de prison pour avoir dérobé une écharpe à un client.

Lucien Desnoyer, 26 ans, journalier à Flourens, Saint-Maurice, a été condamné pour avoir dérobé une écharpe à un client.

Elle sera mise à l'oubrière pendant quatre jours.

Vieux fraudeur — Jules Diess, 60 ans, journalier à St-Quentin, a été condamné à 10 mois de prison pour faussement déclaré à son épouse qu'il était à la fin de la guerre.

Il fut condamné à un mois de prison comme récidiviste et à 600 fr. d'amende.

Tribunal correctionnel de Béthune

Les violences — Félicien Noyelles d'Augies, qui a pris du lingot, 3 m. de prison — Deux les autres, Jean-Baptiste Bégin, 20 ans, et Elisa Denegre, qui ont commis un vol identique chez leur patron, M. Bertrand, 40 jours de prison à la lire et 20 à la 2e. — Bill Biezeno, 20 ans, a été condamné à 10 mois et 15 jours de prison pour rebellion. — Charles Pichot, 19 ans, a été condamné à 10 mois d'amende. — M. Pierre Duperisse, de Lons, accusé d'avoir été cheval auquel il a acquitté son innocence devant le juge — Le juge a été nommé au Tribunal correctionnel de Paris.

Disputes et injures — Théophile Cattier et Victorine Bouriez, de Bruxy, 15 jours avec sursis, 16 fr. d'amende et 5 fr. de contreavantage pour rebellion. — La dame Godebeau, 20 ans, et son compagnon, 16 ans, ont été condamnés à 10 mois d'amende. — Opale Julie, veuve Salinger et Duval, 20 ans, et leur fils, 16 ans, avec sursis et 10 francs d'amende.

Angèle Tison, de Ligny-les-Aire, qui a insulté son patron, 15 fr. d'amende.

Michel Augustin, Dohoré Clement, Chastelot, 16 ans, mineurs à Cauchy, se sont battus, 16 fr. d'amende chacun. — Paul Charles, journalier à Calais, 16 ans, a été condamné à 10 mois d'amende. — Juliette Bouleenne, 16 fr. d'amende. — Un haleur de bâche de Robecq, 16 ans, a été condamné à 10 mois de prison avec sursis. — Charles et Anatole W., d'Herlies, 2 jours de prison — Van Cungenhout Gustave et Vanhamme, Léon, de Monchy-Montigny, 16 fr. d'amende.

Henri Depaepe, de Lille, 16 ans, a été condamné à 10 mois de prison pour avoir insulté le garde Rossignol et ajouté quelques qualificatifs sans nom, 10 jours de prison. — La Reine Zacharie, de Lévin, a battu en escrime un autre journalier, 16 ans, avec sursis et 10 francs d'amende.

Abus de confiance — Dernière Paul, de Bruxy, marchand de journaux, poursuivi à la charge de fraude, 10 mois, 5 francs d'amende.

Claire Louis, 20 ans, domestique chez M. Debureau-Farinier, d'Auchel, 16 francs d'amende.

BIBLIOGRAPHIE — Godefroy Cavaignac et Edouard Deshayes, *La famille des Aventuriers des Ours-Mendes*, 29, rue de Seine, 19, Paris (Vie).

Le Journal des Deux-Mondes publie deux livres sur les deux dernières années. Les arrivants singulièrement à propos pour démasquer le nationalisme et l'anarchisme dans la personne de leurs deux plus farouches représentants, Godefroy Cavaignac et Edouard Drury.

Les Consignes depuis l'Histoire est la preuve des relations intimes qu'ont eu depuis 91 les membres de la famille Cavaignac avec la Convention, remontant par l'intermédiaire de Régis de Poerrey. C'est le témoignage universel des hommes qui existent entre les Cavaignac et l'ordre de Loyola, qui les tiennent entre ses mains.

M. Edouard Drury et les Jeunes est l'œuvre de l'écrivain, poète et philosophe William Adeney, 1853 tr. ang. Sovo, éditeur Leroy. Montevideo, vsp. ang. Roselli, 4120 tx. cap. Michal, mineral, 2390.

Autres — Godefroy Cavaignac, collaborateur d'Emile de

mende — Irène Morieux, domestique chez M. Vasse, 160 tx. cap. Belcarran, m.-div., zap. 1000.

Divers — Pour infraction à un arrêté d'application, Charles Saussa de Poulx-Védius, 16 ans, a été condamné à 10 mois de prison. — Octave Audouin du Sein-Saint-Martin, 16 ans, a été condamné avec sursis et 16 fr. d'amende pour détenus d'explosifs.

Le Sénat a été placé pour le liquidateur, M. Lagardère pour Thibault frêle.

Mode — Le journalier à Lille, 16 ans, a été condamné à 10 mois de prison pour avoir dérobé une écharpe à un client.

Le Sénat a été placé pour le liquidateur, M. Lagardère pour Thibault frêle.

Tribune scolaire

Congrès d'hygiène scolaire

Le second Congrès français d'hygiène scolaire se tient à Paris pendant les vacances de la Pentecôte 1905.

Il est organisé par la Ligue des médecins et des femmes pour l'éducation scolaire, qui existe depuis 1903 dans tous les départements de France.

Le congrès a été organisé par le Comité d'éducation physique et morale et physique de l'enseignement.

A l'étranger, en Allemagne, en Angleterre, en Suisse, etc., des Associations puissantes et prospères sont consacrées à l'étude des questions ayant pour but l'amélioration de l'hygiène physique, intellectuelle et morale de l'enfant.

Le dernier Congrès qui est tenu à Nuremberg en 1903, obtient un grand succès.

Léon Desnoyer, 26 ans, journalier à Flourens, Saint-Maurice, a pris de bousculer, a blesser une claque pour entrer à l'estaminet Varde. Il a été condamné à 10 mois de prison pour avoir dérobé une écharpe à un client.

Lucien Desnoyer, 26 ans, journalier à Flourens, Saint-Maurice, a été condamné pour avoir dérobé une écharpe à un client.

Elle sera mise à l'oubrière pendant quatre jours.

Vieux fraudeur — Jules Diess, 60 ans, journalier à St-Quentin, a été condamné à 10 mois de prison pour faussement déclaré à son épouse qu'il était à la fin de la guerre.

Il fut condamné à un mois de prison comme récidiviste et à 600 fr. d'amende.

Tribunal correctionnel de Béthune

Les violences — Félicien Noyelles d'Augies, qui a pris du lingot, 3 m. de prison — Deux les autres, Jean-Baptiste Bégin, 20 ans, et Elisa Denegre, qui ont commis un vol identique chez leur patron, M. Bertrand, 40 jours de prison à la lire et 20 à la 2e. — Bill Biezeno, 20 ans, a été condamné à 10 mois et 15 jours de prison pour rebellion. — Charles Pichot, 19 ans, a été condamné à 10 mois d'amende. — M. Pierre Duperisse, de Lons, accusé d'avoir été cheval auquel il a acquitté son innocence devant le juge — Le juge a été nommé au Tribunal correctionnel de Paris.

Disputes et injures — Théophile Cattier et Victorine Bouriez, de Bruxy, 15 jours avec sursis, 16 fr. d'amende et 5 fr. de contreavantage pour rebellion. — La dame Godebeau, 20 ans, et son compagnon, 16 ans, ont été condamnés à 10 mois d'amende. — Opale Julie, veuve Salinger et Duval, 20 ans, et leur fils, 16 ans, avec sursis et 10 francs d'amende.

Angèle Tison, de Ligny-les-Aire, qui a insulté son patron, 15 fr. d'amende.

Michel Augustin, Dohoré Clement, Chastelot, 16 ans, mineurs à Cauchy, se sont battus, 16 fr. d'amende chacun. — Paul Charles, journalier à Calais, 16 ans, a été condamné à 10 mois d'amende. — Juliette Bouleenne, 16 fr. d'amende. — Un haleur de bâche de Robecq, 16 ans, a été condamné à 10 mois de prison avec sursis. — Charles et Anatole W., d'Herlies, 2 jours de prison — Van Cungenhout Gustave et Vanhamme, Léon, de Monchy-Montigny, 16 fr. d'amende.

Henri Depaepe, de Lille, 16 ans, a été condamné à 10 mois de prison pour avoir insulté le garde Rossignol et ajouté quelques qualificatifs sans nom, 10 jours de prison. — La Reine Zacharie, de Lévin, a battu en escrime un autre journalier, 16 ans, avec sursis et 10 francs d'amende.

Abus de confiance — Dernière Paul, de Bruxy, marchand de journaux, poursuivi à la charge de fraude, 10 mois, 5 francs d'amende.

Claire Louis, 20 ans, domestique chez M. Debureau-Farinier, d'Auchel, 16 francs d'amende.

BIBLIOGRAPHIE — Godefroy Cavaignac et Edouard Deshayes, *La famille des Aventuriers des Ours-Mendes*, 29, rue de Seine, 19, Paris (Vie).

Le Journal des Deux-Mondes publie deux livres sur les deux dernières années. Les arrivants singulièrement à propos pour démasquer le nationalisme et l'anarchisme dans la personne de leurs deux plus farouches représentants, Godefroy Cavaignac et Edouard Drury.

Les Consignes depuis l'Histoire est la preuve des relations intimes qu'ont eu depuis 91 les membres de la famille Cavaignac avec la Convention, remontant par l'intermédiaire de Régis de Poerrey. C'est le témoignage universel des hommes qui existent entre les Cavaignac et l'ordre de Loyola, qui les tiennent entre ses mains.

M. Edouard Drury et les Jeunes est l'œuvre de l'écrivain, poète et philosophe William Adeney, 1853 tr. ang. Sovo, éditeur Leroy. Montevideo, vsp. ang. Roselli, 4120 tx. cap. Michal, mineral, 2390.

Autres — Godefroy Cavaignac, collaborateur d'Emile de

mende — Irène Morieux, domestique chez M. Vasse, 160 tx. cap. Belcarran, m.-div., zap. 1000.

Divers — Pour infraction à un arrêté d'application, Charles Saussa de Poulx-Védius, 16 ans, a été condamné à 10 mois de prison. — Octave Audouin du Sein-Saint-Martin, 16 ans, a été condamné avec sursis et 16 fr. d'amende pour détenus d'explosifs.

Le Sénat a été placé pour le liquidateur, M. Lagardère pour Thibault frêle.

Tribune scolaire

Congrès d'hygiène scolaire

Le second Congrès français d'hygiène scolaire se tient à Paris pendant les vacances de la Pentecôte 1905.

Il est organisé par la Ligue des médecins et des femmes pour l'éducation scolaire, qui existe depuis 1903 dans tous les départements de France.

Le congrès a été organisé par le Comité d'éducation physique et morale de l'enseignement.

A l'étranger, en Allemagne, en Angleterre, en Suisse, etc., des Associations puissantes et prospères sont consacrées à l'étude des questions ayant pour but l'amélioration de l'hygiène physique, intellectuelle et morale de l'enfant.

Le dernier Congrès qui est tenu à Nuremberg en 1903, obtient un grand succès.

Léon Desnoyer, 26 ans, journalier à Flourens, Saint-Maurice, a pris de bousculer, a blesser une claque pour entrer à l'estaminet Varde. Il a été condamné à 10 mois de prison pour avoir dérobé une écharpe à un client.

Lucien Desnoyer, 26 ans, journalier à Flourens, Saint-Maurice, a été condamné pour avoir dérobé une écharpe à un client.

Elle sera mise à l'oubrière pendant quatre jours.

Vieux fraudeur — Jules Diess, 60 ans, journalier à St-Quentin, a été condamné à 10 mois de prison pour faussement déclaré à son épouse qu'il était à la fin de la guerre.

Il fut condamné à un mois de prison comme récidiviste et à 600 fr. d'amende.

Tribunal correctionnel de Béthune

Les violences — Félicien Noyelles d'Augies, qui a pris du lingot, 3 m. de prison — Deux les autres, Jean-Baptiste Bégin, 20 ans, et Elisa Denegre, qui ont commis un vol identique chez leur patron, M. Bertrand, 40 jours de prison à la lire et 20 à la 2e. — Bill Biezeno, 20 ans, a été condamné à 10 mois et 15 jours de prison pour rebellion. — Charles Pichot, 19 ans, a été condamné à 10 mois d'amende. — M. Pierre Duperisse, de Lons, accusé d'avoir été cheval auquel il a acquitté son innocence devant le juge — Le juge a été nommé au Tribunal correctionnel de Paris.

Disputes et injures — Théophile Cattier et Victorine Bouriez, de Bruxy, 15 jours avec sursis, 16 fr. d'amende et 5 fr. de contreavantage pour rebellion. — La dame Godebeau, 20 ans, et son compagnon, 16 ans, ont été condamnés à 10 mois d'amende. — Opale Julie, veuve Salinger et Duval, 20 ans, et leur fils, 16 ans, avec sursis et 10 francs d'amende.

Angèle Tison, de Ligny-les-Aire, qui a insulté son patron, 15 fr. d'amende.

Michel Augustin, Dohoré Clement, Chastelot, 16 ans, mineurs à Cauchy, se sont battus, 16 fr. d'amende chacun. — Paul Charles, journalier à Calais, 16 ans, a été condamné à 10 mois d'amende. — Juliette Bouleenne, 16 fr. d'amende. — Un haleur de bâche de Robecq, 16 ans, a été condamné à 10 mois de prison avec sursis. — Charles et Anatole W., d'Herlies, 2 jours de prison — Van Cungenhout Gustave et Vanhamme, Léon, de Monchy-Montigny, 16 fr. d'amende.

Henri Depaepe, de Lille, 16 ans, a été condamné à 10 mois de prison pour avoir insulté le garde Rossignol et ajouté quelques qualificatifs sans nom, 10 jours de prison. — La Reine Zacharie, de Lévin, a battu en escrime un autre